



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 532 – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT NO.528, DU RÈGLEMENT NO.529 ET DU RÈGLEMENT NO.530

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

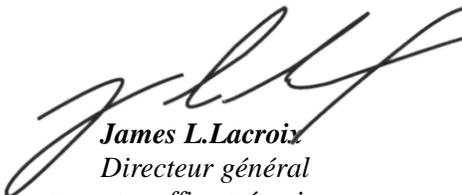
Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 11 avril 2023 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530.*

Le règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 12^e jour d'avril 2023.

Je, soussigné, Directeur général & greffier-trésorier, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 12^e jour d'avril 2023.


James L.Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télé. : (450) 245-7824